
Adresse de la société populaire de Valence (Drôme) qui demande une loi qui ordonne le bannissement de celui qui portera à sa bouche un aliment qu'il n'aura pas gagné par son travail, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Valence (Drôme) qui demande une loi qui ordonne le bannissement de celui qui portera à sa bouche un aliment qu'il n'aura pas gagné par son travail, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 112;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23527_t1_0112_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

brées à l'occasion de l'immortelle journée de Fleurus (1).

Le conseil général et la société populaire de la commune de Bernay font part à la Convention des élans de la joie la plus pure que leur a inspiré la nouvelle de la victoire de Fleurus; à l'instant on conçut et on exécuta le projet d'une fête pour célébrer cet heureux évènement. La nouvelle fut reçue aux acclamations mille fois répétées de *Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Vive le comité de salut public ! Vivent les braves sans-culottes victorieux dans les plaines de Fleurus !*

Les poètes et les musiciens contribuèrent par leurs talens à la solennité de cette fête. Tous les citoyens exprimèrent par leurs marches et leurs danses la plus vive allégresse. La nuit sépara ce rassemblement de frères et d'amis qui jurèrent de mourir républicains et qui goutent depuis longtemps les douceurs de la liberté et de l'égalité.

La société populaire ajoute la description de la fête qu'elle a célébrée la première décade de messidor pour le renouvellement de la saison.

Elle joint l'envoi des hymnes composées pour ces fêtes intéressantes (2).

3

La municipalité du Havre Marat transmet le détail d'une fête célébrée le 13, en réjouissance des victoires remportées par les républicains sur les esclaves (3).

4

La société populaire de Valence (4) exprime son mépris pour les oisifs; elle demande une loi qui ordonne le bannissement de celui qui portera à sa bouche un aliment qu'il n'aura pas gagné par son travail; c'est le travail, dit-elle, qui est la source de la gloire.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces quatre adresses (5).

[Valence, s.d.] (6).

« Citoyens Représentants,

En mettant la probité à l'ordre du jour, vous avez donné un grand exemple aux nations chez lesquelles on s'épuisait à calomnier les Français; vous avez aussi semblé nous dire : poursuivez, dénoncez

(1) P.V., XLI, 216. Bⁱⁿ, 27 mess.; *Mess. soir*, n° 693; *Débats*, n° 659.

(2) Bⁱⁿ, 22 mess.

(3) P.V., XLI, 216. Bⁱⁿ, 27 mess. et 3 therm. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n° 1435; *Mess. Soir*, n° 693.

(4) Drôme.

(5) P.V., XLI, 216. Mention dans *J. Sablier*, n° 1435.

(6) F¹⁷ 1010 D, pl. 1, p. 3808.

tous les vices; que la justice, mère de toutes les vertus, règne seule sur toute la République; ce langage, seul digne de vous, seul digne d'être entendu des vrais amis de la liberté, a porté dans nos cœurs une émotion délicieuse, présage de votre bonheur.

Nous répondrons à vos bienfaits en secondant vos vœux paternelles, nous vous dénoncerons sans ménagement les ennemis de notre République naissante. Il en est un qui subsiste encore, d'autant plus dangereux qu'il sait prendre habilement les formes propres à séduire et corrompre, et qu'il mine sourdement les mœurs, base sur laquelle doit reposer la prospérité de la République.

Cet ennemi est l'oisiveté; nous la voyons encore, comme autrefois, déployant son orgueil et sa fierté, sembler exiger des hommages et présenter à la vanité qui la flate et la caresse, l'appas séduisant de la richesse; elle règne dans toutes les classes; elle porte son influence dangereuse dans tous les lieux... C'est il trop vrai, du sein de l'oisiveté, que s'exhalent comme des vapeurs malignes, les vices et les crimes qui troublent la société.

L'Egypte repoussait loin de ses bords, ceux qui, par oisiveté, s'attachaient invinciblement à la mendicité.

Sparte imposait à tout citoyen l'obligation du travail, et punissait comme un crime le manquement volontaire.

Rome, trouvait plus utile de laisser périr par la faim, le mendiant valide, que de le secourir dans l'oisiveté: ainsi les Etats les mieux policés trouvant la garantie de leurs existence politique dans le maintien des bonnes mœurs, punissaient l'oisiveté comme un crime

Citoyens représentants, qui ne vous lassez jamais de bien faire, rendez une loi qui flétrisse, qui déshonore, qui punisse même celui qui portera à sa bouche un aliment qu'il n'aura pas acheté par le Travail; que le consommateur onéreux soit signalé comme un ennemi de la chose publique, et banni du sol de la liberté; que les mesures enfin, que vous dictera votre sagesse pour détruire ce dangereux vice, soient telles, qu'on puisse dire dans notre République ce qu'on disait autrefois dans les tems heureux de la Grèce: La Source de la gloire et du bonheur est dans le travail ».

LASSERRE (*ex-présid.*), F. FOREST cadet (*secrét.*)
[et 3 signatures illisibles].

5

Une députation de la commune de Pierrefitte est admise à la barre; elle félicite la Convention de ses glorieux travaux. « Législateurs, dit l'orateur, la commune de Pierrefitte est heureuse, et c'est à vous qu'elle doit le bonheur dont elle jouit; tant que vous occuperez la citadelle de la Liberté, elle sera inexpugnable. Restez donc à votre poste » (1).

(1) P.V., XLI, 216. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t).